

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 septembre 2023

Secrétaire de séance : monsieur Thomas PIETTE

n° 6.1.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
PERSONNEL COMMUNAL
Renouvellement du poste de prévention jeunesse

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2009, le Département du Nord et la commune ont signé une convention précisant les modalités de mise en œuvre de l'action de prévention sur le territoire d'Aulnoy-lez-Valenciennes et la participation du Département.

Aussi, la ville a sollicité auprès du Conseil Départemental du Nord l'attribution d'un poste de prévention jeunesse.

En effet, les différents bilans et l'action éducative auprès de différents publics (enfants, jeunes adultes) montrent qu'une action spécifique sur le public particulier des jeunes majeurs doit continuer à être développée.

Ce poste est ouvert selon les dispositions énoncées par :

- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-1°. (Absence de cadre d'emploi de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes).
- Emploi contractuel occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée renouvelable par reconduction expresse, dans la limite de 6 ans

Les caractéristiques de l'emploi sont les suivantes par référence au cadre d'emploi précisé ci-après :

- Grade : Assistant socio-éducatif – Catégorie A
- Durée Hebdomadaire : 35 heures
- Fonction : Educateur de Prévention Jeunesse
- Durée : Contrat à durée déterminée d'un an à la date de recrutement, puis à la date de renouvellement du contrat.

La rémunération de l'agent est calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade de référence d'assistant socio-éducatif soit à ce jour :

Indice Brut : 444

Indice Majoré : 390

L'agent est chargé de mettre en œuvre des actions en direction des jeunes en difficulté, en voie de marginalisation ou marginalisés, connaissant des difficultés sociales. Il aide les jeunes à retrouver leur autonomie et à faciliter leur insertion.

Il a également un rôle de prévention, de soutien et d'accompagnement auprès d'un public de jeunes majeurs (18/25 ans) et de leur famille.

Réfractaires aux centres d'accueil classiques, certains jeunes âgés de 16 à 25 ans sont en perte de confiance et doutent de leur capacité.

Ils ont besoin de temps et d'écoute pour formuler un projet professionnel structuré.

Le poste de prévention jeunesse leur permet de faire le point, les accompagne et les soutient après une analyse de leur situation de difficulté ou d'échec (formation professionnelle, emploi, échec scolaire,...).

- Ses principales missions :

- Rencontre et suivi des jeunes
- Recevoir les jeunes en entretien
- Assurer l'interface de justice et de police avec les actions (Protection Judiciaire Jeunesse, Police, Mission Locale, Point Information Jeunesse...).
- Mise en place d'actions ponctuelles d'animation et de prévention.
- Conduire un projet éducatif
- Elaboration d'un projet spécifique de prévention en fonction des éléments repérés

C'est la commune qui détermine les modalités de mise en œuvre de cette action dans le respect des objectifs départementaux de prévention, et conformément aux missions décrites précédemment.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement du poste d'éducateur de prévention jeunesse par référence au cadre d'emploi d'assistant socio-éducatif.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
adhère à la proposition Monsieur le Maire
Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 - chapitre 012.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

Le secrétaire de séance,
Thomas PIETTE

Pour extrait conforme,
Le Maire